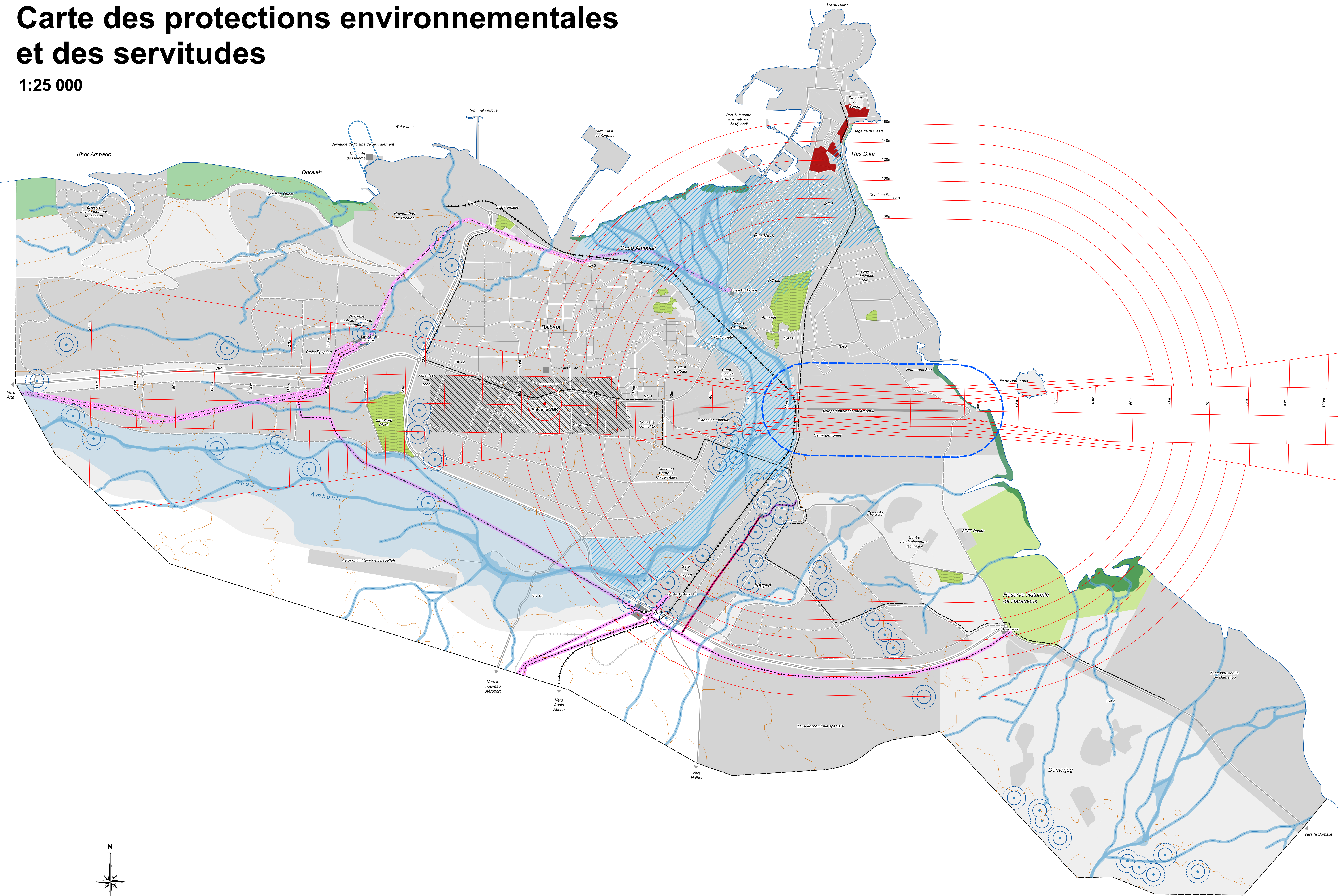


Carte des protections environnementales et des servitudes

1:25 000



Légende

Protections environnementales

Zone à haute valeur patrimoniale de la Presqu'île

Protection des oueds

Zone non aedificandi de l'Oued Ambouli

Zone de protection de l'Oued Ambouli

Protection littorale

Protection de la Réserve naturelle Haramous

Protection de la mangrove

Cimetières à protéger

Champs captants ONEAD

Perimètre de protection rapprochée des champs captants (150m)

Perimètre de protection éloignée des champs captants (250m)

Servitudes d'utilité publique

Servitude aéronautique de dégagement

Servitude aéronautique acoustique

Servitude aéronautique non aedificandi

Servitude radioléctrique de l'antenne VOR (360 m)

Servitude de la conduite de l'usine de dessalement au Réservoir de Farah Had

Servitude des lignes haute tension existantes (50+50 m)

Servitude des lignes haute tension projetées (50+50 m)

Servitude des lignes haute tension projetées (12+12 m)

Servitude des lignes haute tension projetées (6+6 m)

Mobilité

Rocade / autoroute

Voie primaire (existante)

Voie primaire (projeté)

Voie secondaire (existante)

Voie secondaire (projeté)

Voie ferrée

Transport léger sur rail

République de Djibouti

Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'environnement

Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'environnement Chargé du Logement

Direction de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat

SDAU

Djibouti

Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

Decembre 2014

CARTE DES PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES ET DES SERVITUDES

1:25 000

Financement